



RÈGLEMENT

RENTRÉE DES ARTISTES

Chapelle des Pénitents

Du 22 septembre au 15 octobre 2023

Cette exposition proposée par la commune d'Aniane aura lieu **du vendredi 22 septembre au dimanche 15 octobre 2023** à la chapelle des Pénitents.

L'ouverture de l'exposition est prévue **le vendredi 22 septembre à partir de 18h30 avec un vernissage.**

Cette exposition est réservée aux artistes d'Aniane, les artistes locaux.

Elle est ouverte aux professionnels et aux amateurs, à toutes formes d'expressions plastiques.

Les artistes pourront présenter de 2 à 6 tableaux respectant la thématique proposée, selon leur dimension et le nombre d'exposants. Une sélection sera effectuée par les responsables

Les tableaux, de préférence encadrés, devront être munis d'un système d'accrochage ; une étiquette collée au dos de chaque tableau indiquera le nom de l'auteur, ses coordonnées complètes et le titre de l'œuvre.

Les sculpteurs seront à même d'exposer jusqu'à 6 sculptures selon l'ampleur de celles-ci.

Il appartient aux exposants de se garantir pour les risques encourus.

La Commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des œuvres.

L'accrochage et la disposition des pièces se feront sous la responsabilité de la Commune et avec la collaboration d'un ou plusieurs membres référents des artistes exposants.

Si des visiteurs sont intéressés par l'achat d'une œuvre, cette vente doit s'effectuer en dehors de l'espace d'exposition.

Les œuvres doivent impérativement être déposées dans la chapelle des Pénitents **mardi 19/09 de 9h30 à 12h30 & de 14 h à 17 h** et rester en place jusqu'au dimanche 15 octobre. L'exposition sera ouverte à minima du mercredi au vendredi de 15 h 30 à 18 h 30 et les week-ends de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 18 h. La surveillance sera assurée à tour de rôle par les exposants qui s'engagent à assurer au minimum 2 tours de garde, selon les besoins.

Les exposants responsables de l'ouverture devront communiquer leur nom et s'engager au respect des règles de sécurité en vigueur dans la Chapelle.

La municipalité s'engage à créer les outils de communication nécessaires à la promotion de l'événement. Les exposants seront sollicités via le référent pour en assurer la diffusion.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque artiste plasticien devra retourner **au plus tard le 08 septembre à la mairie :**

**Service culture - 50 bd Félix Giraud.
Email : culture@ville-aniane.fr**

le règlement signé, accompagné de la mention « lu et approuvé », la décharge de responsabilité, et le bordereau d'inscription

Les œuvres devront être reprises le **lundi 16 Octobre de 10h à 12h** afin de permettre à l'exposition suivante de se mettre en place. Les artistes exposants participeront à la remise en état du site d'exposition.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature (*précédé de la mention « Lu et approuvé »*)



Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Œuvres exposées :

Nb	Titre	Nature (sculpture, peinture...)	Dimensions
1			
2			
3			
4			
5			
6			